

Rappel d'examen préventif

Doc	a072005
Date de publication	20/01/1996
Origine	NR
Thèmes	Médecine préventive

Un Conseil provincial demande l'avis du Conseil national concernant le rappel de patients dans le but d'assurer la fidélité au traitement.

Avis du Conseil national :

Le Conseil national a pris connaissance, en sa séance du 20 janvier 1996, de votre lettre du 14 janvier 1995 concernant un paquet software X.

Le Conseil national vous rappelle son avis du 20 janvier 1990 dont copie en annexe. Cet avis s'applique aussi bien à la médecine préventive qu'à la médecine curative.

Avis du Conseil national du 20 janvier 1990 :

Le Conseil national a pris connaissance en sa réunion du 20 janvier 1990, de votre lettre du 20 décembre 1989 à propos de médecins spécialistes qui convoquent leurs patients en vue d'un examen préventif.

Il convient que le médecin de famille et le spécialiste collaborent en vue de la planification des examens préventifs présentant un caractère de nécessité.

Les convocations en vue d'examens préventifs ne peuvent se faire qu'à condition de mentionner que le patient peut à cette fin aussi s'adresser au médecin de son choix.